

**Nations Unies
2008**

Septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Bonjour! Je m'appelle Conrad Polson et je suis un chef algonquin de la communauté de Timiskaming, située dans le nord-ouest du Québec.

Je tiens à remercier l'Organisation des Nations Unies de me donner, au nom des chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, l'occasion de m'adresser à cette assemblée.

Je considère très important de saisir cette occasion pour dire haut et fort, aujourd'hui, devant cette assemblée, qu'au moment même où on se parle, un autre scandale a lieu. Nous devons faire appel aux Nations Unies pour que tout soit fait pour y mettre fin. Il faut éviter que les torts subis s'aggravent davantage et qu'on atteigne un point de non-retour. À court terme, ce sont nos langues et cultures qui sont menacées. Il en va de l'importance pour nos Premières Nations et l'humanité du droit à la diversité culturelle chèrement défendue par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Année après année, le gouvernement du Canada continue à fermer les yeux sur les recommandations découlant de plus de 35 ans d'études, de consultations et de divers groupes de travail auxquels il a contribué, dans la majorité des cas. Toutes les données obtenues à la suite de ces nombreuses démarches montrent qu'en refusant d'en tenir compte, le gouvernement du Canada maintient nos établissements dans des conditions de précarité.

- Son propre Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord lui a signalé l'urgence de mettre fin aux listes d'attente de nos étudiants qui veulent faire des études postsecondaires et qui voient leur rêve brisé pour des questions de sous-financement du programme d'enseignement postsecondaire. Ce même comité lui a aussi fait état des conditions déplorables de financement d'établissements d'enseignement postsecondaire des Premières Nations qui, pourtant, ont fait leurs preuves. Néanmoins, ce gouvernement préfère que nos jeunes fréquentent des établissements provinciaux, et ce, à l'encontre de nos droits à nos propres établissements défendus par l'article 14 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

- Pour ce qui est de nos langues qui sont menacées de disparition, la situation est tout simplement alarmante. Je vais vous montrer à quel point le gouvernement n’y accorde pas d’importance : alors que la province de Québec, dans laquelle vivent nos Premières Nations, accorde environ 3 000 \$ pour franciser chaque immigrant, la formule de financement de nos écoles donne moins de 400 \$ par élève pour enseigner nos langues et une langue seconde.

Pour nous, il est devenu évident que le gouvernement du Canada maintient nos établissements dans de mauvaises conditions de financement pour forcer l’intégration de nos étudiants avec les systèmes provinciaux. Nous considérons qu’il agit ainsi en pleine violation de notre droit de ne pas être forcés à accepter cette intégration et de notre droit de jouir de conditions propices pour disposer de nos propres établissements et systèmes d’éducation. Nous comprenons mieux pourquoi ce gouvernement refuse de voter en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Récemment, ce gouvernement a menacé de réduire le financement des organismes des Premières Nations qui manifesteraient pour dénoncer ses attaques contre nos droits!

Il est urgent d’agir et de s’y opposer, car, si rien n’arrive à mettre fin aux plans du gouvernement du Canada, nos langues et cultures sont menacées plus que jamais. C’est pourquoi aujourd’hui, au nom des chefs de l’Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, je me suis fait un devoir de dénoncer cette situation haut et fort devant cette assemblée des Nations Unies.

Nous demandons que le gouvernement du Canada, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :

- Cesse immédiatement sa stratégie de sous-financement de nos écoles, de nos étudiants et de nos établissements d’enseignement postsecondaires.
- Respecte notre droit d’avoir nos établissements.
- Assure la protection de nos langues par une loi et un financement suffisant.

Meegwetch!